

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2011**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 06 Mai 2011, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le 16 Mai 2011 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

**Présents** : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Patrick DAVID, Michel CHAMBRIN, André VILLARD, Christian MARCILLE, Thierry PICHON, Christophe MENAGER, Bernard GUERTON,

Mmes Christiane BERTHEAU, Isabelle MARQUES, Priscilla MALLET, Chantal IMBAULT.

**Etait également présent** : Mr Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay-le-Gaudin).

**Absents excusés** : Mrs Gérard BAZIN (pouvoir à Mme BERTHEAU), Pierre COISNON, Mme Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 13

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

**I - DELIBERATIONS :**

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De modifier la grille tarifaire de la régie communale des photocopies et de fixer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, le prix des photocopies comme suit :

**Photocopie noir et blanc :**

- Photocopie A4 0.20 €
- Photocopie A4 recto/verso 0.30 €
- Photocopie A3 0.25 €
- Photocopie A3 recto/verso 0.35 €

## **Photocopie couleur :**

- Photocopie A4 0.30 €
- Photocopie A4 recto/verso 0.40 €
- Photocopie A3 0.35 €
- Photocopie A3 recto/verso 0.45 €

2. D'annuler et remplacer la délibération n° 9-2010 du 28 janvier 2010 mettant à disposition le photocopieur de la Mairie aux associations d'Outarville. D'autoriser le Maire à facturer au-delà de 500 copies comme suit :

- à hauteur de 0.02 € par copie pour des photocopies noires et blanc (format A4 simple ou recto verso),
- à hauteur de 0.04 € par copie pour des photocopies couleurs (format A4 simple ou recto verso).

La commune émettra un titre de recette à l'adresse de chaque association, pour les photocopies qu'elle aura faite en fin d'exercice civil.

3. D'approuver la convention avec la SOCCOIM SAS pour le balayage des caniveaux pour 4 passages par an pour un montant de 2 920,23 € TTC par an et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

4. De procéder au changement d'affectation du logement situé 71 Voie Romaine d'Acquebouille - 45480 FARONVILLE en locaux à usage de bureau.

5.

6. De donner un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

7. De supprimer dans l'inventaire communal la parcelle cadastrée 295 ZT 9 d'une surface de 76a 15ca et d'inscrire la parcelle cadastrée 295 ZT 45 d'une surface égale, à l'inventaire communal.

8. D'approuver la proposition de renouvellement du contrat d'entretien des chaudières communales pour la période 2011/2012 pour un montant de 2 086,75 € HT et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

9. D'émettre un avis favorable au transfert de pouvoir particulier de police en matière d'Assainissement Non Collectif au Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

10. D'émettre un avis défavorable au transfert de pouvoir de police particulier en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers assimilés au Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

11. Le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 2 voix contre, décide d'accorder une participation de 80 euros par enfant d'Outarville (enfants résidant dans les communes associées d'Outarville) prenant part aux séjours d'avril et d'été organisés dans le cadre des actions de la MJC d'Outarville, après étude des dossiers.

## **II- DOSSIERS EN COURS :**

- Le Maire informe le conseil d'une réflexion à donner vis-à-vis d'une sépulture en déshérence contenant un mort pour la France au cimetière d'Outarville. Une entreprise habilitée sera sollicitée pour effectuer des travaux d'entretien courant.
- Le Maire informe le conseil que trois laboratoires ont été sollicités pour la lutte contre la légionellose, deux devis ont été reçus. Le conseil décide donc de relancer la troisième entreprise et de prendre une décision au prochain conseil.
- Le Maire fait le point sur les travaux d'accessibilités à envisager sur l'Avenue d'Arconville. Ces travaux ont été budgétés en 2011.
- L'expertise immobilière concernant le litige pour la création d'une salle d'activités des associations aura lieu le jeudi 19 mai à 10 heures Rue des Ecoles.

### III- REUNIONS DES COMMISSIONS :

- Mme BERTHEAU fait le compte rendu du conseil d'école primaire.
- Monsieur PICHON fait le compte rendu de la commission de travaux qui s'est déroulée le 26 mars 2011. Il informe le conseil que la convention ATESAT qui lie la Direction Départementale des Territoires avec les Communes Associées d'Outarville n'existera plus en 2013.
- La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret informe le conseil de l'étude lancée concernant l'opportunité et la faisabilité d'un transfert total ou partiel de la compétence scolaire des communes vers la CCPNL.
- Le Maire informe le conseil de l'organisation de la fête des voisins du dimanche 15 mai 2011 sur les communes associées d'Outarville et qui a été un franc succès.

### IV- AFFAIRES DIVERSES :

- L'Association du Rugby Club de Beauce de Toury informe le conseil de la modification de bureau et demande l'autorisation de transférer le siège de l'association à Outarville. Le conseil après réflexion, décide de donner un avis favorable en insistant sur le fait que le courrier ne doit pas être envoyé à la Mairie.
- L'école élémentaire d'Outarville demande l'autorisation de donner des livres qui ne servent plus aux associations qui le souhaitent. Avis favorable.
- Le Maire donne lecture du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques demandant que les panneaux de signalisation soient remplacés par des panneaux portant la mention "Centre des Finances Publiques". Le Maire informe que plusieurs panneaux de voirie seront commandés pour informer les usagers des commerces existants sur les Communes associées d'Outarville.
- Le Maire informe le conseil des besoins en matériel à acquérir pour l'organisation du centre de loisirs du mercredi et de la garderie périscolaire qui voient leur fréquentation augmenter depuis leur ouverture.
- Le Maire donne lecture d'un article paru dans la "Lettre du Maire" du 15 mars 2011 concernant le règlement du service des eaux et informe le conseil de la conformité du règlement de l'eau des Communes Associées d'Outarville.
- La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret organise une "Balade des épouvantails" et demande à chaque commune de réfléchir au nombre de panneaux à demander pour informer les riverains de cette organisation. Les Communes Associées d'Outarville décident de demander 25 panneaux à la C.C.P.N.L.
- Le Maire demande au conseil de réfléchir au prochain conseil au second poste d'ATSEM à ouvrir.
- Dans le cadre de l'Aide à la Voirie Communale, le Conseiller Général du Canton demande de lui faire parvenir les projets et devis des travaux envisagés pour notre commune afin que les crédits alloués soient répartis de manière la plus satisfaisante à l'ensemble des communes.

### V- DATES A RETENIR :

- Commission d'animation se réunira le lundi 30 mai 2011 à 20 heures 30 à la Mairie d'Outarville pour discuter de l'organisation du 14 juillet.
- Prochain conseil d'école maternelle : Le mardi 31 mai 2011 à 18 heures.
- Prochain conseil municipal : le mardi 7 juin 2011 à 20 heures 30 à la Mairie d'Outarville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.